



ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que le conseil municipal de Kingsey Falls a adopté lors d'une session ordinaire tenue le 4 mars 2019 le **Règlement n° 19-07 – Règlement permettant la circulation des véhicules tout terrain motorisés (VTT) sur certains chemins municipaux**. Ce règlement remplace le règlement no 19-03 et entre en vigueur le 8 mars 2019, date de sa publication.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 15, rue Caron.

Donné à Kingsey Falls, le 8 mars 2019

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière